

sont la cause de tant de critiques et d'injustice, dans lesquels fleurit souvent le patronage le plus honteux des meilleures années de Taschereau.

Si j'en avais le temps, j'énumérerais des centaines de cas que j'ai dû tenter de régler dans ma circonscription, causés, d'une part, par ce supplément de revenu garanti et, d'autre part, par le trop jeune âge de la conjointe, quand son mari a atteint l'âge de la retraite.

En plus, il existe des conflits de juridiction au sujet du partage des responsabilités dans certains domaines sociaux. Au Québec, la situation est davantage compliquée par des lois peu claires dans le domaine des affaires sociales, et principalement en ce qui a trait aux programmes à frais partagés, auxquels le gouvernement fédéral contribue 50 p. 100, sans avoir un traître mot à dire. Il faut aussi dire que les règlements provinciaux et fédéraux édictés par les fonctionnaires l'emportent souvent sur la loi. Enfin, toutes les mères de famille ont vu leur chèque réduit à zéro à l'arrivée du supplément du revenu garanti. Le «ragoût» est complet! Le plus beau gâchis social au monde! Voilà à quelles situations le député doit faire face dans sa circonscription.

Dans la dernière partie de notre motion, on peut lire: «Cette pension devrait être assez élevée pour permettre de mener une vie décente...» Nous disons toujours selon l'indice du coût de la vie, ce qui voudrait dire, aujourd'hui, environ \$150 par mois.

Je sais que tous les hauts fonctionnaires associés au système financier pourri d'aujourd'hui crieront à l'exagération, puisque ce sont eux qui pensent, qui écrivent et qui compliquent les lois présentées à la Chambre. Mais songent-ils de temps à autre à leur salaire de \$24,000, \$25,000 ou \$30,000 ou plus par année, alors que le gouvernement dit que lorsqu'il donne \$1 au citoyen, il doit en prélever \$3 en impôts? Je le sais pourquoi, moi.

Il est bien entendu qu'ils ne peuvent ni ne pourront jamais juger de la situation précaire des pensionnés, quand ils passent leur vie assis dans leur bureau d'un luxe à nul autre pareil, entourés de secrétaires qui vont jusqu'à leur servir un verre d'eau.

Comment peut-on attendre de tels bureaucrates des lois sociales qui soient populaires? Il faudrait que tous ces hauts fonctionnaires passent au moins trois ans de leur vie avec la pitance des personnes âgées et soient obligés de partager leur loyer. Je suis assuré qu'à ce moment-là nous obtiendrions alors des lois beaucoup plus sociales.

Je suis toujours étonné, lors du dépôt d'un projet de loi à la Chambre, de constater que tous les députés libéraux, sans exception, sont 100 p. 100 d'accord sur le bill, sans même avoir pris la peine de le lire. Je suis doublement étonné, alors que l'opposition ose parler des lacunes d'un bill, d'entendre ces mêmes députés libéraux hurler contre l'opposition, l'accusant de faire de l'obstruction à la Chambre. Pourtant, ces mêmes députés doivent, comme nous, recevoir des lettres de protestation de leurs concitoyens. Ils doivent, comme nous, parcourir leur circonscription pour vérifier les effets que certaines lois adoptées par la Chambre produisent chez leurs concitoyens. Ce n'est pas tout que de voter des lois; il est encore beaucoup plus important d'aller sur les lieux, voir comment elles sont acceptées par la population, quels en sont les bons et les mauvais effets, et revenir ici proposer les amendements appropriés. C'est pourtant ce que font tous les députés du Crédit social, chaque fin de semaine dans leur circonscription.

Il est trop facile de s'excuser en rejetant le tort sur les employés régionaux qui font bien leur possible, mais qui

sont dépassés, très souvent, par toute cette législation que, souvent, on croirait inventée pour leur rendre la tâche encore plus ardue et pour mêler tout le monde davantage. Ce sont toujours les travailleurs auprès du peuple qui reçoivent la ruade qu'aurait bien méritée les grands chefs. A certains moments, je me suis mis à penser que c'était peut-être là le but des nouvelles lois sociales: faire se chicaner tout le monde, afin que le peuple n'ait plus le temps ou la possibilité de constater les bêtises administratives des gouvernements.

Je traiterai maintenant des pensionnés. Il me reste quelques instants, et je voudrais les prendre pour mettre le doigt sur des cas patents, sur les maux qui les affligent.

J'ai des dossiers se rapportant à une dizaine de cas, mais j'aurais pu en apporter des centaines concernant des personnes qui ont des problèmes avec la loi des pensions. Je m'excuse de ne pouvoir citer des noms, car j'ai pensé que cela pourrait leur être préjudiciable. Mais cela m'aidera à indiquer les torts de la loi actuelle et les difficultés auxquelles un député peut se heurter en tentant de solutionner tous ces problèmes qui lui sont soumis à cœur de jour.

Nous avons d'abord la dernière invention du gouvernement: le supplément de revenu garanti. Je crois que la correspondance la plus abondante que nous ayons reçue au cours des derniers mois a surtout trait au revenu garanti depuis le 1^{er} janvier, alors qu'on augmentait d'abord la pension de la fabuleuse somme de 58c. par mois.

• (3.20 p.m.)

Que de maux de tête ce revenu garanti a pu causer aux pensionnés qui avaient toujours l'impression qu'ils allaient toucher \$135 par mois, ce qui est absolument faux. Il semblerait qu'on s'applique à induire la population en erreur pour davantage «mêler les cartes» et fomenteur des chicanes entre les députés et leurs administrés, car si ces derniers prétendent qu'ils ont élu un député, c'est qu'ils avaient confiance en lui. C'est naturel qu'ils s'adressent à lui lorsqu'ils éprouvent des difficultés.

Je crois que toutes les lois d'aujourd'hui sont destinées à imposer une nouvelle charge au député et lui causer encore plus de problèmes. Considérons, par exemple, le revenu garanti au niveau d'un couple où la femme n'a pas atteint l'âge d'admissibilité à la pension. Avant qu'on accorde ce supplément, le père de famille âgé recevait \$79.42. La mère touchait, en assistance sociale—et j'ai en main des documents qui l'attestent—de \$1 à \$75. La plupart du temps, la mère reçoit \$70, \$72 ou \$69. Aussitôt que le gouvernement a lancé le régime du supplément de revenu garanti, le père, qui n'avait aucun revenu, puisque son épouse bénéficiait de l'assistance sociale du Québec, recevait \$135. Au Québec, du moment que ce père touche \$135, l'épouse n'a plus droit à rien de la province. Au fait, j'ai écrit à maintes reprises à M. Castonguay, et il m'a répondu que cela n'était pas possible, car il fallait absolument qu'il touche à peu près le même montant qu'il retirait avant la hausse.

En définitive, le gouvernement du Québec reconnaissait que ce couple avait besoin de \$150, \$155 ou \$160 pour vivre, et parce que le gouvernement lui accordait \$135, aussitôt il supprimait toute aide de l'épouse.

Nous avons vu, monsieur l'Orateur, des dizaines de cas semblables, de ce qu'on appelait «la faucheuse», parmi les femmes trop jeunes pour toucher la pension fédérale. Et toutes ces femmes croyaient et souhaitaient recevoir la même pension pour au moins être régies par le même gouvernement. Et elles avaient raison. Au fait, elles